

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MADELEINE-DE-LA-RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 6 janvier 2025 à 19 h à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine-Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire
Madame Noëlla Daraiche, conseillère
Madame Sylvie Langlois, conseillère
Monsieur Albini Fournier, conseiller
Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller
Monsieur Denis Lavoie, conseiller

Absent : Monsieur Jean-François Synnett, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire, M. Joël Côté, ouvre la séance.

2025-01-402

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour®
3. Adoption des procès-verbaux du 2 et du 18 décembre 2024®
4. Acceptation des déboursés de décembre 2024®
5. Acceptation des comptes à payer®
6. Adoption des dépenses incompressibles®
7. Embauche opérateur®
8. Cession port pour petits bateaux®
9. Annexion du canton Lefrançois®
10. Formation du comité de travail Promenade®
11. Rapport du conseil
12. Correspondance ;
13. Varia ;
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée®

2025-01-402

Adoption des procès-verbaux du 2 et du 18 décembre 2024

Il est proposé par Albiny Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal du 2 et du 18 décembre 2024 soit adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

2025-01-403

Acceptation des déboursés de décembre 2024

Il est proposé par Denis Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les déboursés de décembre 2024 soient adoptés tels que présentés.

2025-01-404

Acceptation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 31 décembre 2024 ; en conséquence, après discussion, il est proposé par Denis Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 25 557,96 \$ et que le secrétaire-trésorier procède à l'émission des chèques.

Adoption des dépenses incompressibles

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte la liste des dépenses incompressibles et en autorise le paiement selon les disponibilités budgétaires 2025

Code budgétaire	Nom du poste
Administration générale (conseil)	
02 11 000 131	Rémunération de base des élus
02 11 000 133	Allocation de dépenses élues
02 11 000 200	Cotisations employeur
02 11 000 331	Frais cellulaire du Maire
Gestion financière et administration	
02 13 000 141	Salaire régulier – Administration
02 13 000 200	Cotisations employeur
02 13 000 252	CNESST
02 13 000 321	Frais de poste
02 13 000 331	cellulaire DG et inspecteur
02 13 000 335	Internet
02 13 000 413	Vérification comptabilité
0213000 496	Frais de banque
Greffe	
02 14 000 141	Salaire régulier
02 14 000 200	Cotisations employeur
02 14 000 252	CNESST
02 14 000 321	Frais de poste
Autres	
02 19 000 141	Salaire-Concierge bureau
02 19 000 200	Cotisation employeur
02 19 000 252	CNESST
02 19 000 422	Assurance-Incendie
02 19 000 681	Électricité
Police	
02 21 000 441	Service-Sûreté du Québec
Sécurité Incendie	
02 32 000 141	Salaire régulier
02 32 000 200	Cotisations employeur
02 32 000 252	CNESST
02 22 000 331	Téléavertisseur
02 22 000 429	Assurance incendie-Bâtiment et équipements
02 22 000 425	Assurance véhicules
02 22 000 429	Autres accidents pompiers
02 22 000 442	directeur incendie
02 22 000 965	Immatriculation véhicule
02 22 000 681	Électricité
Sécurité civile	
02 23 000 141	Rémunération
02 23 000 200	Cotisation employeur
02 23 000 252	CNESST
02 23 000 331	Téléavertisseur
Voirie municipale	
02 32 000 141	Salaire
02 32 000 200	Cotisations employeurs
02 32 000 252	CNESST
02 32 000 331	Téléavertisseur et cell
02 32 000 339	Système de télécommunication
02 32 000 422	Assurance incendie
02 32 000 425	Assurance véhicule moteur
02 32 000 455	Immatriculation
02 32 000 631	Essence et huile diesel
02 32 000 681	Électricité

Enlèvement de la neige

02 33 000 443 Contrat déneigement

Éclairage des rues

02 34 000 681 Électricité

Transport collectif

02 37 000 448 TACIM

02 37 000 970 transport sans frontières

Réseaux de distribution de l'eau

02 41 310 141 Salaire régulier

02 41 310 200 Cotisations employeur

02 41 310 252 CNESST

02 41 310 422 Assurance Incendie

02 41 310 681 Électricité pompe réservoir MD

02 41 320 141 Salaire régulier

02 41 320 200 Cotisations employeur

02 41 320 252 CNESST

02 41 320 321 Frais de poste

02 41 320 681 Électricité-Pont

Cueillette et transport

02 45 110 639 Bacs verts

02 70 121 681 Électricité

Aménagement, urbanisme et zonage

02 61 000 141 Salaire régulier

02 61 000 200 Cotisations employeur

02 61 000 252 CNESST

02 61 000 494 Cotisation COMBEQ

Tourisme

02 62 200 141 Salaire

02 62 200 200 Cotisations employeur

02 62 200 252 CNESST

Centre communautaire

02 70 121 141 Salaire régulier

02 70 121 200 Cotisations employeur

02 70 121 252 CNESST

02 70 121 331 Téléphone

02 70 121 422 Assurance incendie

02 70 121 681 Électricité

02 70 122 422 Assurance Incendie

02 70 122 681 Électricité

Piscines, plages port de plaisance

02 70 140 515 Location bail accès Lac au Diable et Ancien dépotoir

Activités de loisir

02 70 190 999 Animation jeunesse Haute-Gaspésie

Bibliothèque

02 70 230 335 Abonnement globetrotter

02 70 230 422 Assurance Incendie

02 70 230 519 Location de volume

Musée et centre d'exposition

02 70 251 422 Assurance incendie

02 92 100 840 Intérêts – règlement d'emprunt

02 99 010 891 Intérêts – Emprunt temporaire

03 21 000 100 Remboursement en capital –

03 21 000 110 Remboursement en capital –

Quote-part MRC haute Gaspésie

2025-01-406

Embauche opérateur

Considérant l'offre d'emploi qui a été affiché, au poste d'opérateur en déneigement ;

Considérant que cinq curriculum vitae ont été reçus ;

Considérant que le comité de sélection a retenu 3 candidats en entrevue ;

Considérant les recommandations du comité de sélection ;

Il est proposé par Denis Lavoie et résolu unanimement que le conseil embauche M. Donald-Paul Fournier au poste concerné avec une période de probation de six mois de travail, au salaire de 20,40 \$/h.

2025-01-407

Cession Port pour petits bateaux

Considérant que le ministère des Pêches et des Océans veut se départir de certains ports pour petits bateaux, donc celui de Rivière-Madeleine ;

Considérant que la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine est toujours intéressé à acquérir les infrastructures concernées ;

Considérant la correspondance reçue du MPO en ce qui concerne notre dossier de dessaisissement ;

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers présents de réitérer son intérêt dans le dossier et de mandater le Maire Joël Côté à négocier avec MPO l'acquisition du port pour petits bateaux, au nom de la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine.

2025-01-408

Annexion Canton Lefrançois

Considérant la résolution 2019-12-508 déjà acheminée à la MRC de la Haute-Gaspésie qui demandait à la MRC son accord dans le dossier d'annexion ;

Considérant que l'agrandissement de son territoire pourrait représenter un potentiel de développement économique en revenu autonome et en taxation dans l'occupation de son territoire.

Considérant le prolongement naturel que représente le Canton LeFrançois. Considérant la présence de trois lacs importants sur ce territoire.

Il est proposé par Denis Lavoie que la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine réitère sa demande à la MRC de la Haute-Gaspésie concernant l'annexion du Canton LeFrançois situé dans le TNO du Mont Albert au territoire de la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine.

2025-01-409

Formation du comité de travail/Promenade

Considérant le projet de promenade que le conseil veut réaliser sur le territoire entre le Phare et la Marina ;

Considérant le mandat confié à la firme Option Aménagement ;

Il est proposé par Albiny Fournier et résolu unanimement la formation d'un comité de travail, afin de suivre les travaux et soumettre des recommandations au conseil, et qui sera formé des personnes suivantes : Joël Côté, Sylvie Langlois, Ulysse Girard, Hymane Hage, Claudia Ferland, Suzanne Handerson et André Huet.

Rapport du conseil

Le maire et les conseillers font état de leurs dossiers respectifs.

Correspondance

Le Maire, Joël Côté, fait lecture des diverses correspondances.

Varia

2025-01-410

Appui au projet d'air protégé de la SGRM

Considérant que le gouvernement du Québec veut atteindre la cible de 30 % d'aires protégées d'ici 2030 ;

Considérant que la Société de gestion de la rivière Madeleine a déposé cet automne, un projet d'aire protégée d'utilisation durable intitulé La Vallée de la rivière Madeleine, dans l'appel de projet du Gouvernement du Québec et son ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs ;

Considérant que la rivière-Madeleine représente un potentiel de développement touristique ainsi que socio-économique majeur pour la communauté et la MRC de la Haute-Gaspésie.

Considérant que la pêche récréative au saumon de l'Atlantique est une activité économique très importante pour notre économie locale et Gaspésienne.

Considérant la baisse drastique des montaisons du saumon de l'Atlantique dans les deux dernières années et ce dans plusieurs rivières Gaspésiennes.

Considérant les effets des changements climatiques qui sont non-seulement reconnus mais présents et parfois dévastateurs sur le territoire.

Considérant que la survie du saumon et la productivité des rivières à saumon sont liés au régime de débits des rivières ;

Considérant qu'actuellement, les régimes de débits sont modifiés par les changements climatiques ;

Considérant que les coupes forestières peuvent affecter les débits ;

Considérant que nous constatons des crues de plus en plus fortes ;

Considérant de ce fait, qu'il s'avère important de revoir les normes de coupes forestières qui ont été développées pour des régimes de débits différents de ce que l'on voit et peut-être prévoir pour l'avenir ;

Considérant tous les enjeux liés à l'habitat du saumon et qu'il ne faut pas attendre à la dernière minute, comme pour le caribou, pour protéger cette espèce emblématique tant pour les Gaspésiens que pour les Premières Nations ;

Considérant que sur la rivière Cascapédia, des études ont démontré que le taux de coupes supérieurs à 30 % ont des effets sur la productivité des bassins versants ;

Considérant la reconnaissance de la rivière Madeleine comme étant le plus grand bassin versant et la plus jeune rivière en Gaspésie et par conséquent un cours d'eau plus agressif sur le plan des débits d'eau ;

Considérant que les crues sont de plus en plus extrêmes et plus nombreuses ;

Considérant que les changements climatiques vont et affectent déjà l'habitat du saumon, il est désormais plus important que jamais

d'adapter les normes forestières au plus petits bassins versants colonisés par le saumon ;

Considérant qu'en Gaspésie, on retrouve des bassins versants de 30 à 40 km carrés colonisés par des jeunes saumons ;

Considérant la nécessité de protéger le saumon davantage en rivière, d'étudier ce qui se passe dans le Golfe du St-Laurent et de continuer les efforts de conservation au niveau océanique ;

Considérant des enjeux de protection de l'habitat du saumon sur la rivière Madeleine qui en découle ;

Considérant la volonté de la SGRM d'effectuer les analyses nécessaires à la pertinence de la création d'une aire protégée dans le corridor de la rivière Madeleine ;

Considérant que pour toutes ces raisons, et parce que la rivière Madeleine est exceptionnelle en Gaspésie, il importe d'évaluer la possibilité de créer une aire protégée de développement durable (APUD) entourant le bassin versant ;

Considérant que pour atteindre cet objectif, il faut au préalable faire une étude de faisabilité qui indiquera comment il est possible de réaliser l'exploitation des ressources naturelles de ce bassin versant tout en maintenant ses propriétés, fonctions et attributs écologiques ;

Considérant le refus de la MRC de la Haute-Gaspésie d'appuyer le projet en rejetant en bloc, tous les projets d'aires protégées déposés dans l'appel de projet du Gouvernement du Québec et son ministère de l'environnement et de lutte aux changements climatiques, de la faune et des parcs.

Considérant le pouvoir du Gouvernement du Québec qui a préséance sur la compétence des MRC du Québec en aménagement du territoire.

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité présent :

Que la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, demande au Gouvernement du Québec et son ministère de l'environnement et de lutte aux changements climatiques, de la faune et des parcs, d'aller de l'avant et de soutenir politiquement et financièrement l'analyse du projet « La Vallée de la rivière Madeleine » malgré le refus de la MRC de La Haute-Gaspésie à poursuivre ces analyses.

Période de questions

Monsieur le maire répond aux questions des gens présents à la séance.

2025-01-411

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Albiny Fournier que l'assemblée soit levée,
il est 19 h 32

Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Joël Côté, maire

Vital Côté, directeur général

